

GUIDE

D'UTILISATION DE L'IMPÔT À LA SOURCE EN LIGNE (ISeL)

À l'attention des débiteurs
de prestations imposables (DPI)

Édition 2026

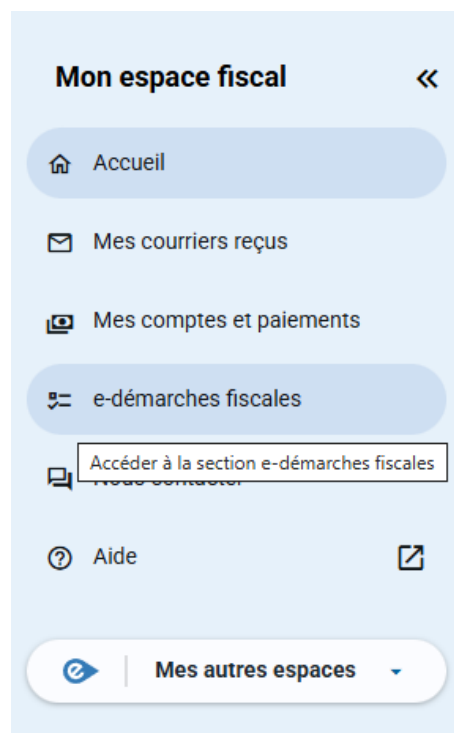
AFC

Table des matières

La récapitulation de l'impôt à la source	3
Mettre à jour les données de références	5
Compléter les informations DPI	5
Enregistrer un lieu de travail	7
Ajouter un employé salarié	9
Une personne quitte l'entreprise	12
Déclarer un taux de télétravail pour un employé frontalier	15
Déménagement en cours d'année	16
Saisir les données salariales	19
Transmettre à l'administration fiscale	21
Imprimer une attestation-quittance	23
Honoraires d'administrateur	24
Artistes, sportifs et conférenciers	26
Saisir les prestations ASC	26
Transmettre les prestations ASC à l'administration fiscale	29
Déposer un fichier xml	30
En savoir plus	31

La récapitulation de l'impôt à la source

Après votre authentification dans les e-démarches de l'État de Genève, sélectionner **le menu e-démarches fiscales**.



Puis dans le chapitre *Je suis employeur (DPI)*, sélectionnez *Gérer ma liste récapitulative* et cliquez sur **Démarrer la démarche**.

Je suis employeur (DPI)

Gérer ma liste récapitulative	En savoir plus	Démarrer la démarche
Gérer ma situation en tant qu'employeur	En savoir plus	Démarrer la démarche
Répondre aux demandes de renseignement	En savoir plus	Démarrer la démarche
Formulaire d'annonce	En savoir plus	Démarrer la démarche
Décompte de paiement	En savoir plus	Démarrer la démarche
Nous contacter	En savoir plus	Démarrer la démarche

Pour démarrer une nouvelle saisie ou corriger des données déjà transmises, sélectionnez l'année puis cliquez sur **Démarrer la saisie**

 La nouvelle saisie des données salariales d'un mois est possible dès le 22 du mois concerné.

Sélectionner l'année pour laquelle vous voulez transmettre des données ⓘ

Année fiscale ▼

+ Démarrer la saisie

📄 Ou déposer un fichier XML

 Si une liste **En cours de saisie** existe pour cette même année fiscale, vous devez la reprendre en cliquant sur **Reprendre la saisie** ou bien la supprimer si elle a été créée par erreur.

Avril 2025

Date de création : 15.07.2025

ID AEL - 456738953LJ5

 Reprendre la saisie

✕ Supprimer

 En cours de saisie

La liste récapitulative de l'année s'ouvre, elle contient déjà les données précédemment transmises s'il y a lieu. Vous pouvez corriger un mois déjà transmis.

Mettre à jour les données de références

Compléter les informations DPI

Lors de votre première connexion à ISEL, vous devez compléter vos informations. Pour cela, depuis la page d'accueil, choisir **Mettre à jour mes informations DPI**.

Que voulez vous faire ?

Mettre à jour mes informations DPI

Mettre à jour les lieux de travail

Mettre à jour les personnes imposées à la source
Imprimer l'attestation-quittance

Mettre à jour les prestations (montant imposé, retenue, barème)

Taper les premiers caractères de votre adresse, sélectionner l'adresse dans la liste déroulante.

Adresse

Pays

Suisse

☒ Genève ☐ Autre canton

C/o

Adresse

carl-vogt

Boulevard **Carl-VOGT** 1, 1205 Genève (GE)

Boulevard **Carl-VOGT** 100, 1205 Genève (GE)

Boulevard **Carl-VOGT** 101, 1205 Genève (GE)

Boulevard **Carl-VOGT** 102, 1205 Genève (GE)

☐ Je ne trouve pas mon adresse

Enregistrer

Si votre adresse ne s'affiche pas dans la liste, cliquer sur **Je ne trouve pas mon adresse** et compléter manuellement tous les champs.

Adresse

Pays

Suisse

☒ Genève

☐ Autre canton

C/o

Adresse

Numéro

11

Case Postale

NPA

1202

☒ Je ne trouve pas mon adresse

Rue

Mont-Blanc

Localité

Genève

Enregistrer

Cliquer sur **Enregistrer**.

L'onglet **Information DPI** est maintenant valide. Vous devrez modifier ces données uniquement en cas de changement.

Enregistrer un lieu de travail

Chaque retenue à la source effectuée doit être associée à un lieu de travail. Sur la page d'accueil, choisir **Mettre à jour les lieux de travail**.

Que voulez vous faire ?

Mettre à jour mes informations DPI

Mettre à jour les lieux de travail

Mettre à jour les personnes imposées à la source
Imprimer l'attestation-quittance

Mettre à jour les prestations (montant imposé, retenue, barème)

Cliquer sur **Ajouter un lieu**.

 République et canton de Genève



[< Retour à la liste des LR](#)

Récapitulatif de l'impôt à la source 2021

[Accueil](#) [Informations DPI !\[\]\(b30870b01f6912817b74108aeb4113d6_img.jpg\)](#) [Lieux de travail !\[\]\(c9c2c26b457775c78f3ae824a83c019e_img.jpg\)](#) [Personnes imposées !\[\]\(d6c8d68a5318be83ac3d44a40966595d_img.jpg\)](#) [Prestations soumises à l'impôt !\[\]\(3a0a1e5c56b204a0ab3d05c6264442a8_img.jpg\)](#)

Référentiel des lieux de travail

Ajouter un lieu

Rechercher

Lieu de Travail	Numéro et Rue	NPA	Localité	Commune Politique	Actions
-----------------	---------------	-----	----------	-------------------	---------

Compléter la dénomination du lieu. Ce nom vous permettra d'associer les retenues effectuées au lieu de travail.

Taper les premiers caractères de votre adresse et la sélectionner dans la liste déroulante.

Nom du lieu

Pays

Suisse

☒ Genève

☐ Autre canton

Adresse

Place de Cornavin 12, 1201 Genève (GE)

☐ Je ne trouve pas mon adresse

Canton

Genève

Enregistrer

Annuler

Si votre adresse n'apparaît pas dans la liste, cocher la case **Je ne trouve pas mon adresse** et compléter manuellement tous les champs.

Attention, la commune politique du lieu de travail est obligatoire.

Adresse

☒ Je ne trouve pas mon adresse

Numéro

Rue

NPA

Localité

Commune Politique

Genève

Canton

Genève

Enregistrer

Annuler

Cliquer sur **Enregistrer**.

L'onglet **Lieux de travail** est maintenant valide. Vous devrez modifier ces données uniquement en cas de changement.

Ajouter un employé salarié

Les données sur les employés sont à saisir une seule fois, et à tenir à jour à chaque modification. Sur la page d'accueil, sélectionner **Mettre à jour les personnes imposées à la source** / **Imprimer l'attestation-quittance**.

Que voulez vous faire ?

Mettre à jour mes informations DPI

Mettre à jour les lieux de travail

Mettre à jour les personnes imposées à la source
Imprimer l'attestation-quittance

Mettre à jour les prestations (montant imposé, retenue, barème)

Cliquer sur **Ajouter une personne**.



République et canton de Genève



[< Retour à la liste des LR](#)

Récapitulatif de l'impôt à la source 2026

Accueil

Informations DPI 

Lieux de travail 

Personnes imposées 

Prestations soumises à l'impôt 

Référentiel des personnes

Le tableau ci-dessous vous permet de saisir et tenir à jour les informations relatives à toutes les personnes assujetties à la source à Genève dont vous êtes responsables conformément aux directives de l'impôt à la source.

Il s'agit des travailleurs étrangers non titulaires du permis C qui résident à Genève, des frontaliers travaillant à Genève quelle que soit leur nationalité, des enfants mineurs actifs domiciliés à Genève quelle que soit leur nationalité.

Ajouter une personne

Filtre 

Rechercher

Nom Prénom	N° AVS	Type	Taux télétravail	Actions
------------	--------	------	------------------	---------

Sélectionner le type de contribuable. Pour les listes récapitulatives de type 1, salariés, vous avez le choix entre salarié ou administrateur.

Si vous avez besoin d'information complémentaire, cliquer sur **Besoin d'aide?**

Besoin d'aide ?

Type Contribuable

☐ Salarié ☐ Administrateur

Compléter les champs concernant la personne, son conjoint ou partenaire, ses enfants de moins de 25 ans le cas échéant.

Type Contribuable

☒ Salarié

☐ Administrateur

Informations Personne

Numéro AVS

756.9999.9999.91

Nom

Blanchard

Prénom

Claire

Date de naissance

01.10.1985

Sexe

Féminin

Etat Civil

Marié.e

La personne a-t-elle des enfants ?

☒ Oui

☐ Non

Famille

Nom conjoint

Blanchard

Prénom conjoint

Pierrot

Numéro AVS conjoint

756.9999.9999.91

Conjoint avec revenu

Oui

Enfants

Saisir les enfants jusqu'à l'âge de 25 ans.

Ajouter un enfant

Nom	Prénom	Date de naissance	Actions
Blanchard	Valentin	22.01.2020	 

Ajouter **l'adresse de domicile de la personne**. Saisissez l'adresse de domicile du salarié au 31 décembre, à la fin de son activité, ou au moment de son changement d'assujettissement.



À noter que depuis la Révision de la loi sur l'impôt à la source, entrée en vigueur le 01.01.2021, seules les personnes domiciliées à Genève ou domiciliée à l'étranger et travaillant à Genève (frontalier) peuvent être déclarées à Genève. Les personnes domiciliées dans un autre canton doivent être déclarées directement auprès du canton de domicile.

Adresse Domicile en 2026

Saisissez l'adresse de domicile du salarié au 31 décembre, à la fin de son activité, ou au moment de son changement d'assujettissement. « [Guide utilisateur](#) ».

Pays

France

C/o

Adresse

Numéro

12

Rue

Rue de Genève

Code Postal

74100

Localité

Annemasse

[> Je veux faire figurer une adresse différente sur l'attestation-quittance](#)

Si vous désirez faire apparaître une autre adresse que l'adresse de domicile de la personne sur l'attestation quittance, ouvrir le paragraphe et ajouter une **adresse d'expédition**.

Compléter le **taux d'activité** de la personne dans votre entreprise.

Rapport de travail

Taux d'activité

90

Compléter le cas échéant la période d'activité de la personne.

Dans notre exemple, la personne a démarré son activité le 15 janvier.

Périodes d'activité

Ajouter une période d'activité

📅 Début	📅 Fin	Actions
15.01.2025		✎ ✖

Si aucune période n'est saisie, la personne est considérée comme active toute l'année.

Vous devrez compléter les prestations imposables et retenues pour tous les mois couverts par les périodes d'activité de la personne.



Une date de fin d'activité signifie notamment que la personne a quitté l'entreprise ou n'est plus soumise à l'impôt à la source. Dès lors, si vous renseignez une date de fin d'activité, la personne ne sera pas reprise dans les données de l'année suivante. En cas d'erreur, vous serez dans l'obligation de ressaisir la personne l'année suivante.

Cliquer sur **Enregistrer**.

L'onglet **Personnes imposées** est maintenant valide. Vous devrez modifier ces données uniquement en cas de changement.

Ajouter les autres personnes imposées.

Une personne quitte l'entreprise

Lorsqu'une personne quitte l'entreprise, il faut mettre à jour la période d'activité de cette personne.

Sur la page d'accueil, sélectionner **Mettre à jour les personnes imposées à la source** / **Imprimer l'attestation-quittance**.

Que voulez vous faire ?

Mettre à jour mes informations DPI

Mettre à jour les lieux de travail

Mettre à jour les personnes imposées à la source
Imprimer l'attestation-quittance

Mettre à jour les prestations (montant imposé, retenue, barème)

Retrouver la personne dans la liste. Vous pouvez rechercher son nom dans le champ recherche.

Dans la colonne Actions, sélectionner **Modifier la personne**.

 République et canton de Genève



[< Retour à la liste des LR](#)

Récapitulatif de l'impôt à la source 2021

[Accueil](#) [Informations DPI](#) [Lieux de travail](#) [Personnes imposées](#) [Prestations soumises à l'impôt](#)

Référentiel des personnes

Le tableau ci-dessous vous permet de saisir et tenir à jour les informations relatives à toutes les personnes assujetties à la source à Genève dont vous êtes responsables conformément aux directives de l'impôt à la source.

Il s'agit des travailleurs étrangers non titulaires du permis C qui résident à Genève, des frontaliers travaillant à Genève quelle que soit leur nationalité, des enfants mineurs actifs domiciliés à Genève quelle que soit leur nationalité.

Ajouter une personne

chapis

Nom Prénom	Date de naissance	N° AVS	Type	Actions
Chapis Johannes	10.10.2000	756.9999.9999.91	Salarié	  

Dans la partie Périodes d'activité, cliquer sur **Ajouter une période d'activité**.

Périodes d'activité

Ajouter une période d'activité

⌵ Début

⌵ Fin

Actions

Saisir la **date de fin d'activité**.

Périodes d'activité

[Ajouter une période d'activité](#)

◆ Début

[< Retour à la liste des personnes](#)

Début

jj.mm.aaaa

Fin

31.01.2021

[Enregistrer](#) [Annuler](#)

Version

Informations générales

● Administration fiscale cantonale

Calendar: janvier 2021

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Cliquer sur **Enregistrer**.

Périodes d'activité

[Ajouter une période d'activité](#)

◆ Début	◆ Fin	Actions
	31.01.2021	✎ ✖

[< Retour à la liste des personnes](#)

[Enregistrer](#)

Cliquer sur **Enregistrer**.

Vous ne devrez plus saisir de prestations sur la personne à partir du jour qui suit la fin d'activité (dans notre exemple dès le 01.02.2021).

Déclarer un taux de télétravail pour un employé frontalier

Dès le 1^{er} janvier 2026, l'employeur doit assurer le suivi du télétravail de ses collaboratrices et collaborateurs domiciliés en France pour pouvoir transmettre à l'AFC, en janvier 2027, le taux de télétravail réalisé par chacune et chacun d'entre eux, incluant au maximum 10 jours de missions temporaires. En l'absence de télétravail et de missions temporaires hors de Suisse, l'employeur doit saisir un taux de 0%.

Exception

Si vous êtes un employeur suisse de droit public n'exerçant pas d'activité industrielle ou commerciale, vous ne devez pas transmettre le taux de télétravail de vos collaborateurs de nationalité suisse domiciliés en France.

Il convient de cocher la case indiquant cette exception.

En effet, les données des personnes de nationalité suisse résidant en France et liées à une activité salariée pour un employeur suisse de droit public n'exerçant pas d'activité industrielle ou commerciale ne sont pas concernées par l'Échange Automatique de Renseignements (EAR) prévu par l'avenant à la convention franco-suisse contre les doubles impositions.

[Consultez notre livret d'information sur ge.ch](#)

La saisie du taux de télétravail pour les employés domiciliés en France n'est possible que si les deux conditions suivantes sont cumulativement remplies:

1. L'adresse de domicile de l'employé est en France

Adresse de domicile durant la période de travail déclarée

Saisissez l'adresse de domicile du salarié au 31 décembre, à la fin de son activité, ou au moment de son changement d'assujettissement. [« Guide utilisateur »](#).

Pays

France ▼

2. La transmission des données concerne le mois de décembre ou intervient du fait d'une fin d'activité (une date de fin d'activité est renseignée : la personne quitte l'entreprise ou elle déménage de France en Suisse ou de Suisse en France)

Périodes d'activité

Ajouter une période d'activité

▼ Début	▲ Fin	Actions
01.01.2026	28.02.2026	✎ ✖

Déclaration de télétravail uniquement pour les salariés ayant habité en France

☐ Je suis un employeur de droit public sans activité industrielle ou commerciale et mon collaborateur est de nationalité suisse. Je ne dois donc pas transmettre les données relatives au télétravail.

Taux de télétravail réel en 2026 (en pourcent)

%

Indiquez le taux de télétravail effectif annuel du salarié frontalier pour la période concernée. [« Page internet télétravail »](#) et [« Guide utilisateur »](#).

Si ces deux conditions sont remplies, indiquez le taux de télétravail effectif annuel du salarié frontalier pour la période concernée.

Déménagement en cours d'année

Si un employé déménage en cours d'année, de France en Suisse ou de Suisse en France, vous devez créer deux fois la personne dans votre référentiel des personnes:

- Un enregistrement pour la période de résidence en France (période d'assujettissement limité), et
- Un enregistrement pour la période de domicile en Suisse (période d'assujettissement illimité).

Vous ne devez déclarer à l'AFC qu'un seul taux de télétravail : celui correspondant à la période pendant laquelle l'employé résidait en France.

Référentiel des personnes

Le tableau ci-dessous vous permet de saisir et tenir à jour les informations relatives à toutes les personnes assujetties à la source à Genève dont vous êtes responsables conformément aux directives de l'impôt à la source.

Il s'agit des travailleurs étrangers non titulaires du permis C qui résident à Genève, des frontaliers travaillant à Genève quelle que soit leur nationalité, des enfants mineurs actifs domiciliés à Genève quelle que soit leur nationalité.

Ajouter une personne

Filtre

Rechercher

⬇ Nom Prénom	⬇ N° AVS	⬇ Type	⬇ Taux télétravail	Actions
Doe John	756.9999.9999.91	Salarié	20	
Doe John	756.9999.9999.91	Salarié		

Exemple pour un déménagement en cours d'année de France en Suisse le 1^{er} février 2026

Enregistrement 1

Un premier enregistrement est créé pour la période de résidence en France:

- La date de déménagement de France est renseignée comme date de fin d'activité (dans cet exemple: 31.01.2026).
- Le taux de télétravail relatif à la période de résidence en France doit être déclaré (dans cet exemple: 20%).

En France du 01.01 au 31.01.2026

Adresse de domicile durant la période de travail déclarée

Saisissez l'adresse de domicile du salarié au 31 décembre, à la fin de son activité, ou au moment de son changement d'assujettissement. « [Guide utilisateur](#) ».

Pays

France

Périodes d'activité

Ajouter une période d'activité

▼ Début	▲ Fin	Actions
01.01.2026	31.01.2026	 

Déclaration de télétravail uniquement pour les salariés ayant habité en France

☐ Je suis un employeur de droit public sans activité industrielle ou commerciale et mon collaborateur est de nationalité suisse. Je ne dois donc pas transmettre les données relatives au télétravail.

Taux de télétravail réel en 2026 (en pourcent)

20

%

Indiquez le taux de télétravail effectif annuel du salarié frontalier pour la période concernée. « [Page internet télétravail](#) » et « [Guide utilisateur](#) ».

Enregistrement 2

Un second enregistrement est créé pour la période de résidence en Suisse:

- La date de prise de résidence en Suisse est renseignée comme date de début d'activité (dans cet exemple: 01.02.2026).
- Comme l'employé continue son activité dans l'entreprise durant toute l'année, aucune date de fin d'activité ne doit être renseignée.
- Aucun taux de télétravail relatif à la période de résidence en Suisse n'est saisissable.

En Suisse dès le 01.02.2026

Adresse de domicile durant la période de travail déclarée

Saisissez l'adresse de domicile du salarié au 31 décembre, à la fin de son activité, ou au moment de son changement d'assujettissement. « [Guide utilisateur](#) ».

Pays

France

Périodes d'activité

Ajouter une période d'activité

◆ Début	◆ Fin	Actions
01.02.2026		✎ ✖

Exemple pour un déménagement en cours d'année de Suisse en France le 1^{er} février 2026

Enregistrement 1

Un premier enregistrement est créé pour la période de résidence en Suisse:

- La date de déménagement de Suisse est renseignée comme date de fin d'activité (dans cet exemple: 31.01.2026).
- Aucun taux de télétravail relatif à la période de résidence en Suisse n'est saisissable.

En Suisse du 01.01 au 31.01.2026

Adresse de domicile durant la période de travail déclarée

Saisissez l'adresse de domicile du salarié au 31 décembre, à la fin de son activité, ou au moment de son changement d'assujettissement. « [Guide utilisateur](#) ».

Pays

Suisse

Périodes d'activité

Ajouter une période d'activité

◆ Début	◆ Fin	Actions
01.01.2026	31.01.2026	✎ ✖

Enregistrement 2

Un second enregistrement est créé pour la période de résidence en France:

- La date de prise de résidence en France est renseignée comme date de début d'activité (dans cet exemple: 01.02.2026).
- Comme l'employé continue son activité dans l'entreprise durant toute l'année, aucune date de fin d'activité ne doit être renseignée.
- Le taux de télétravail relatif à la période de résidence en France ne sera saisissable qu'au mois de décembre 2026. La case "Taux de télétravail réel en 2026" n'apparaît donc pas.

En France dès le 01.02.2026

Adresse de domicile durant la période de travail déclarée

Saisissez l'adresse de domicile du salarié au 31 décembre, à la fin de son activité, ou au moment de son changement d'assujettissement. « [Guide utilisateur](#) ».

Pays

France ▼

Périodes d'activité		
Ajouter une période d'activité		
◆ Début	◆ Fin	Actions
01.02.2026		✎ ✖

Cliquer sur **Enregistrer**.

Saisir les données salariales

Après avoir terminé les salaires, et calculé l'impôt à la source prélevé aux personnes imposées à la source, sélectionner **Mettre à jour les prestations**.

Que voulez vous faire ?

Mettre à jour mes informations DPI

Mettre à jour les lieux de travail

Mettre à jour les personnes imposées à la source
Imprimer l'attestation-quittance

Mettre à jour les prestations (montant imposé, retenue, barème)

Dans notre exemple nous sommes en mars, vous avez déjà transmis janvier et février.

Les personnes actives durant ce mois (conformément aux périodes d'activité saisies dans le référentiel des personnes imposées) sont listées en rouge : les prestations doivent être complétées.

Prestations soumises à l'impôt

Une **transmission mensuelle** des informations vous permet de transmettre non seulement les retenues IS, mais également de communiquer le montant mensuel dus à l'administration (décomptes de paiement), ainsi que d'effectuer l'annonce d'arrivée et de départ de vos employés.

JAN

FEV

MAR

AVR

MAI

JUIN

JUIL

AOUT

SEPT

OCT

NOV

DEC

Transmettre à l'administration fiscale

Mars 2021

Dupliquer le mois précédent

Modifier ce mois

Nom Prénom	Prestation imposable	Montant apériodique	Montant déterminant	Retenue	Barème	Lieu de travail	Actions
Patronne Nicole		-	-		Adm.		
Blanchard Claire		-	-				
Total (CHF)	0			0			

Cliquer sur **Dupliquer le mois précédent** si les données du mois courant sont les mêmes que celles du mois précédent, ou sont très similaires et vous voulez procéder à une modification mineure,

Ou cliquer sur **Modifier ce mois** si vous voulez saisir complètement les données du mois.

Compléter ou corriger les données.

Si vous avez besoin d'aide, cliquer sur **Besoin d'aide?**

Mars 2021



Besoin d'aide ?

Patronne Nicole - Administrateur

Prestation imposable
CHF
Ce champ est obligatoire

Retenue
CHF
Ce champ est obligatoire

Lieu de travail

Ce champ est obligatoire

Nouveau lieu

Blanchard Claire - Salarié

Prestation imposable
CHF

dont apériodique
CHF

Montant déterminant
CHF
Ce champ est obligatoire

Retenue
CHF

Lieu de travail

Nouveau lieu

Barème

☐ Barème ajusté

[< Retour au calendrier des prestations](#)

Enregistrer

Cliquer sur Enregistrer.

Vous pouvez dupliquer uniquement une personne en sélectionnant la personne et en cliquant sur l'icône **Dupliquer le mois précédent pour cette personne**.

Blanchard Claire - Salarié

Prestation imposable
CHF

dont apériodique
CHF

Montant déterminant
CHF
Ce champ est obligatoire

Retenue
CHF

Lieu de travail

Nouveau lieu

Barème

☐ Barème ajusté

L'onglet **Prestations soumises à l'impôt** est valide lorsque les prestations ont été saisies sur toutes les personnes actives durant les mois précédents le mois courant.

À noter que le contrôle de la conformité du barème avec les données de la personne n'est effectué que pour le dernier mois saisi. En effet, les données de la personne reflètent toujours les dernières informations à jour.

Transmettre à l'administration fiscale

Lorsque la saisie du mois est terminée et valide, cliquer sur **Transmettre à l'administration fiscale**.

Nous recommandons une transmission **mensuelle** de vos données. En procédant ainsi, le décompte de paiement mensuel, ainsi que les annonces d'arrivée ou de départ de vos employés soumis à la source sont déduits automatiquement de votre transmission.

République et canton de Genève

[< Retour à la liste des LR](#)

Récapitulatif de l'impôt à la source 2021

[Accueil](#) [Informations DPI ✓](#) [Lieux de travail ✓](#) [Personnes imposées ✓](#) [Prestations soumises à l'impôt ✓](#)

Prestations soumises à l'impôt

Une **transmission mensuelle** des informations vous permet de transmettre non seulement les retenues IS, mais également de communiquer le montant mensuel dus à l'administration (décomptes de paiement), ainsi que d'effectuer l'annonce d'arrivée et de départ de vos employés.

DPI
120826 TEST AEL PM2

JAN ✓ FEV ✓ **MAR ✓** AVR MAI JUIN JUIL AOÛT SEPT OCT NOV DEC

[Transmettre à l'administration fiscale](#)

[Dupliquer le mois précédent](#)

[Modifier ce mois](#)

Mars 2021

Nom Prénom	Prestation imposable	Montant apériodique	Montant déterminant	Retenue	Barème	Lieu de travail	Actions
Patronne Nicole	10'000	-	-	2'500	Adm.	Le siège	
Blanchard Claire	2'000	2'000	2'000	500	B1	Agence de Cornavin	
Total (CHF)	12'000			3'000			

Le système affiche une récapitulation des données transmises depuis le début de la période fiscale.

Vous pouvez **imprimer** cette récapitulation au besoin.

Liste récapitulative, année 2021, situation au 20.07.2021

Montant total des retenues :	10'236.38
Montant de la commission de perception :	204.73
Montant total dû :	10'031.65

 Imprimer

Transmettre à l'administration fiscale

< Retour à liste récapitulative

Confirmer votre transmission en cliquant sur **Transmettre à l'administration fiscale**.

Une confirmation vous est présentée.

Vous pouvez **imprimer** cette confirmation au besoin.

Transmission de la liste récapitulative

Liste récapitulative
Montant total
Montant de la commission
Montant total dû
< Retour à la liste récapitulative



Confirmation

Vos données ont bien été soumises, nous vous en remercions.

- DPI numéro 120826
- TEST AEL PM2
- Données soumises le 03 décembre 2020 à 17:05

< Retour à la liste des LR

Imprimer cette confirmation

Transmettre à l'administration fiscale

Vos données du mois ont été transmises.

Cliquer sur **Retour à la liste des LR**.

Février 2025

Date de transmission : 30.06.2025
ID AEL - 456738953LJ5

✓ Transmis

Consulter

Janvier 2025

Date de transmission : 30.01.2024
ID AEL - 456738953LJ5

✓ Transmis

Consulter

Honoraires d'administrateur

Sur la page d'accueil, sélectionner **Mettre à jour les personnes imposées à la source** / **Imprimer l'attestation-quittance**.

Que voulez vous faire ?

Mettre à jour mes informations DPI

Mettre à jour les lieux de travail

Mettre à jour les personnes imposées à la source
Imprimer l'attestation-quittance

Mettre à jour les prestations (montant imposé, retenue, barème)

Cliquer sur **Ajouter une personne**



République et canton de Genève

[< Retour à la liste des LR](#)

Récapitulatif de l'impôt à la source 2021

Accueil

Informations DPI

Lieux de travail

Personnes imposées

Prestations soumises à l'impôt

Référentiel des personnes

Le tableau ci-dessous vous permet de saisir et tenir à jour les informations relatives à toutes les personnes assujetties à la source à Genève dont vous êtes responsables conformément aux directives de l'impôt à la source.

Il s'agit des travailleurs étrangers non titulaires du permis C qui résident à Genève, des frontaliers travaillant à Genève quelle que soit leur nationalité, des enfants mineurs actifs domiciliés à Genève quelle que soit leur nationalité.

Ajouter une personne

Rechercher

Nom Prénom	Date de naissance	N° AVS	Type	Actions
------------	-------------------	--------	------	---------

Sélectionner **Administrateur**.

Type Contribuable

☐ Salarié

☒ Administrateur

Compléter les champs concernant la personne.

Compléter l'adresse de domicile à l'étranger.

Adresse Domicile

Pays
Royaume-Uni ▼

C/o

Adresse

Numéro
55

Rue
St Giles High St

Code Postal
WC2H 8LH

Localité
London

Comme période d'activité, ajouter le mois durant lequel les honoraires ont été versés. Dans notre exemple en mars 2021.

Périodes d'activité

Ajouter une période d'activité

▼ **Début**
01.03.2021

< Retour à la liste des personnes

Début
01.03.2021

Fin
31.03.2021

Enregistrer **Annuler**

Enregistrer

Version 1

Informations générales

mars 2021

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Cliquer sur **Enregistrer** dans la boîte de dialogue.

Cliquer sur **Enregistrer dans la page**.

Dans l'onglet Prestations soumises à l'impôt, saisir les prestations dans le mois concerné.

Patronne Nicole - Administrateur

Prestation imposable
CHF 10'000

Retenue
CHF 2'500

Lieu de travail
Le siège ▼

Nouveau lieu

Cliquer sur **Enregistrer**.

Si vous êtes inscrit en tant que DPI organisateur de spectacles, conférences ou meeting sportifs, la démarche en ligne ISeL se présente de manière légèrement différente de celle destinée aux salariés.

Saisir les prestations ASC

Après avoir mis à jour les **lieux de représentation** (voir chapitre ci-dessus relatif aux lieux de travail), vous allez pouvoir saisir les prestations imposées.

Sur la page d'accueil, sélectionner **Mettre à jour les prestations**

The screenshot shows the ISeL interface for the Canton of Geneva. At the top, there is a header with the canton's logo and name. Below this is a navigation bar with a link to return to the list of LR. The main heading is 'Récapitulatif de l'impôt à la source 2021'. Below the heading is a progress bar with four steps: 'Accueil', 'Informations DPI' (checked), 'Lieux de travail' (checked), and 'Prestations soumises à l'impôt' (checked). The main section is titled 'Que voulez vous faire ?' and contains three buttons: 'Mettre à jour mes informations DPI', 'Mettre à jour les lieux de travail', and 'Mettre à jour les prestations'. The 'Mettre à jour les prestations' button is highlighted with a mouse cursor. Below the buttons, there is a paragraph explaining the purpose of the online procedure and a link to more information.

République et canton de Genève

[< Retour à la liste des LR](#)

Récapitulatif de l'impôt à la source 2021

Accueil Informations DPI ✓ Lieux de travail ✓ Prestations soumises à l'impôt ✓

Que voulez vous faire ?

Mettre à jour mes informations DPI

Mettre à jour les lieux de travail

Mettre à jour les prestations

Cette démarche en ligne permet de transmettre les retenues d'impôt à la source des **artistes, sportifs, conférenciers** (A / S / C), salariés ou indépendants (de nationalité suisse ou étrangère) et qui ne sont **ni domiciliés, ni en séjour en Suisse**, et qui sont assujettis à l'impôt à la source sur les revenus découlant d'une **activité ponctuelle qu'ils exercent personnellement dans le canton de Genève**.

Ceux qui exercent une activité en tant que A / S / C de façon récurrente sur la base d'un contrat de travail de longue durée, doivent être imposés selon le barème de l'impôt à la source ordinaire.

Plus d'informations dans les [directives de l'impôt à la source](#).

Sélectionner **Ajouter une prestation**

Prestations soumises à l'impôt

Les retenues à la source prélevées doivent être versées à l'AFC **dans les trente jours** suivant la fin de la représentation/conférence et, dans le même délai, les données doivent être saisies dans ISeL et transmises à l'AFC.

Numéro DPI : 138807
TEST AEL PM2

Transmettre à l'administration fiscale

Ajouter une prestation

Rechercher

Type Contribuable	Identifiant	Lieu de représentation	Prestations Imposées	Retenue	Transmis	Actions
ARTISTE	Mon groupe	Servette	500	60.00	Transmis	  
SPORTIF	Dumoulin Dimitri	Servette	12'000	3'000.00	Non transmis	  
Total en francs			12'500	3'060.00		

Sélectionner le **Type de contribuable**.

Type Contribuable ?

☒ Artiste ☐ Sportif ☐ Conferencier

Les artistes, sportifs, conférenciers (A / S / C), salariés ou indépendants (de nationalité suisse ou étrangère) et qui ne sont ni domiciliés, ni en séjour en Suisse, sont assujettis à l'impôt à la source sur les revenus découlant d'une activité ponctuelle qu'ils exercent personnellement dans le canton de Genève.

Ceux qui exercent une activité en tant que A / S / C de façon récurrente sur la base d'un contrat de travail de longue durée, doivent être imposés selon le barème de l'impôt à la source ordinaire et ne doivent donc pas être déclaré par cette prestation.

Saisir les données personnelles de la personne ou du groupe.

Informations Personne

Numéro AVS
756.9999.9999.91

Nom
Dubonnet

Prénom
Claude

Désignation groupe

Nom d'artiste

Pays domicile
Andorre

Nombre de personnes ?
1

Saisir la période de représentation, le lieu ainsi que le nombre de jour de représentation effectués durant la période.

Période de travail	
Début période	Fin période
01.01.2021	01.01.2021
Lieu de représentation ?	Nombre de jours en représentation ?
Servette	1
Nouveau lieu	

Saisir les prestations brutes créditées et sélectionner frais forfaitaires si ces derniers s'appliquent. Le système calcule le gain journalier et la retenue d'impôt à la source.

Prestations	
Prestations brutes ?	Frais forfaitaire ☒ ?
CHF 10'000	CHF 5'000
Prestations soumises ?	Gain journalier ?
CHF 5'000	CHF 5'000
Taux imposition	Retenue IS ?
25	CHF 1'250
< Retour à la liste des prestations	Enregistrer

Cliquer sur **Enregistrer**.

Transmettre les prestations ASC à l'administration fiscale

Une fois les prestations saisies, elles figurent dans le tableau récapitulatif avec le statut **Non transmis**.

Cliquer sur **Transmettre à l'administration fiscale**.

Prestations soumises à l'impôt

Les retenues à la source prélevées doivent être versées à l'AFC **dans les trente jours** suivant la fin de la représentation/conférence et, dans le même délai, les données doivent être saisies dans ISeL et transmises à l'AFC.

Número DPI : 138807
TEST AEL PM2

[Transmettre à l'administration fiscale](#)

[Ajouter une prestation](#)

Type Contribuable	Identifiant	Lieu de représentation	Prestations Imposées	Retenue	Transmis	Actions
ARTISTE	Mon groupe	Servette	500	60.00	Transmis	✎ ✖ 🖨
SPORTIF	Dumoulin Dimitri	Servette	12'000	3'000.00	Non transmis	✎ ✖ 🖨
ARTISTE	Dubonnet Claude	Servette	5'000	1'250.00	Non transmis	✎ ✖ 🖨
Total en francs			17'500	4'310.00		

Un récapitulatif de l'ensemble des retenues de l'année est présenté.

Transmission de la liste récapitulative

Liste récapitulative, année 2021, situation au 08.12.2020

Montant total des retenues :	4'310.00
Montant de la commission de perception :	86.20
Montant total dû :	4'223.80

[< Retour à liste récapitulative](#)

[📄 Transmettre à l'administration fiscale](#)

Confirmer la transmission en cliquant sur **Transmettre à l'administration**.ne quittance est présentée, votre transmission est enregistrée.

Confirmation

Vos données ont bien été soumises, nous vous en remercions.

- DPI numéro 138807
- TEST AEL PM2
- Données soumises le 08 décembre 2020 à 13:06

[< Retour à la liste des LR](#) [🖨 Imprimer cette confirmation](#)

Déposer un fichier xml

Consultez [notre page d'information sur ge.ch](#).

Consultez [notre page d'information sur ge.ch](#).

